Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 74 (2002)

Heft: 1

Artikel: Un concours d'architecture ouvert, pour une vingtaine de logements

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-129922

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

UN CONCOURS D'ARCHITECTURE ouvert, pour une vingtaine de logements.

La commune de Begnins a récemment organisé un concours d'architecture ouvert à un degré en vue de construire une vingtaine de logements à loyers modérés, ainsi qu'une garderie d'enfants. Dans le cadre de la nouvelle loi sur l'ouverture des marchés, qui impose aux Maîtres d'ouvrages publics de mettre en concurrence les mandataires, on pourrait considérer cette opération comme exemplaire.
En effet, on constate que s'agissant de projets relativement modestes, cette forme de procédure pour trouver un projet et un architecte est trop peu utilisée par les communes et les institutions publiques.

LE CAS DE BEGNINS

Depuis plus de 15 ans, différentes propositions et projets se sont succédé sur la parcelle n° 170, sise au cœur du village. Aucun projet n'avait vraiment réussi à s'imposer. Désirant aller de l'avant et concrétiser enfin un projet, la commune de Begnins, bien que réticente au départ, a pu constater que le processus du concours lui a permis d'atteindre ses buts tant politiques que qualitatifs ou économiques.

DONNÉE DU PROBLÈME :

en zone de bourg, à l'intérieur d'un îlot bâti, derrière l'administration communale, sur un terrain vierge en légère pente sud, le site est grevé d'un périmètre constructible contraignant, d'une limitation de hauteur à la corniche et l'imposition de toitures.

Le programme, dans les grandes lignes, demandait une vingtaine de logements à loyers modérés avec une majorité de 4 pièces pour des familles, une minorité de 2 pièces accessibles au 3e âge, un parking souterrain et une garderie d'enfants.

La maison d'à côté

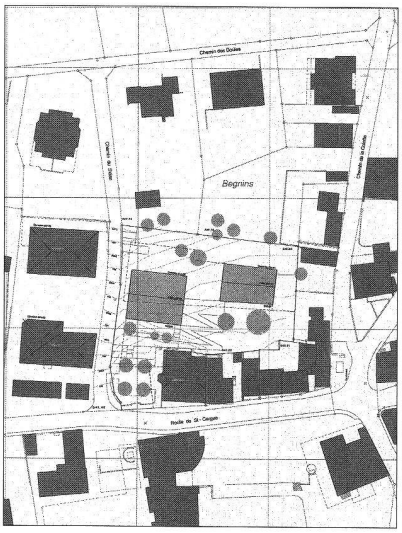

Situation

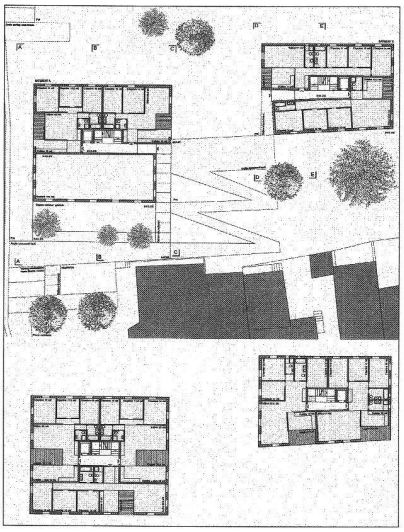

Plans types

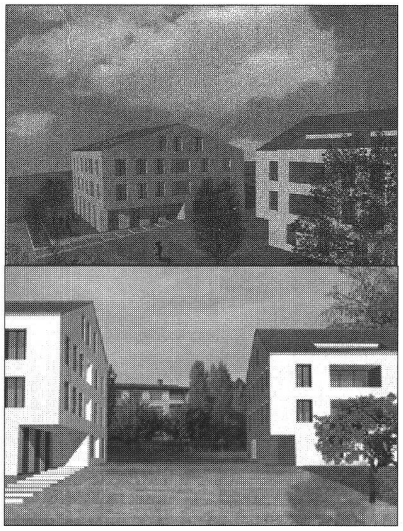

Vues 3D

PLANNING ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

Après avoir fait voter un crédit d'étude en mai 2001, l'appel de candidature a été lancé en août. 76 inscriptions ont été enregistrées et 42 projets ont été rendus en novembre. Le jury était composé de 7 membres : 2 membres de la Municipalité, 3 architectes et 2 suppléants. A ceux-ci, il a été adjoint un consultant économique. Après 3 tours d'élimination et 2,5 jours de jugement, 4 projets ont été primés :

- 1er prix : " La maison d'à côté " Auteurs : P. Tanari à Thônex & J-L.+Ch. Thibaud-Zing SA à Chavornay.

- 2ème prix : " Côté jardin " Auteurs : B. Sahy & S. Pfaehler à Lausanne

- 3ème prix : " L'amour à trois " Auteurs : G. Bonnard & D. Woeffray à Monthey

-4e prix : " Plates-Formes " Auteurs : Group8/Dpx architectes - G du Pasquier & A. Besson.

L'exposition publique s'est déroulée au début décembre 2001.

COMMENTAIRES SUR LES PROJETS

(extrait du rapport du jury)
L'examen des différentes solutions souligne plusieurs problématiques notamment relatives à l'intégration des nouveaux volumes par rapport au voisinage direct et à la maison de commune, à la qualité des vides et des aménagements extérieurs, aux accès parkings souterrains et aux logements, à la bonne position et à l'intégration de la garderie et de ses prolongements extérieurs, aux choix typologiques ou à l'image proposée dans le contexte particulier du village. Plusieurs partis de projets ont été développés dont deux principaux se sont mis en évidence soit : des bâtiments contigus ou en barre implantée en amont du terrain ou des bâtiments indépendants, solitaires, posés dans un jardin.

LE PROJET LAURÉAT

" La maison d'à côté "
Ce sont deux maisons indépendantes, implantées dans la pente du verger. Ces volumes s'intègrent aux constructions adjacentes et définissent un intérieur d'îlot élargi incluant l'ensemble des constructions situées en arrière du front de rue. L'échelle et la distance entre les bâtiments est bien résolue. La position du bâtiment implanté côté chemin du Sidan définit bien la place de la maison de commune, sans lui nuire, articule les accès piétons et exploite à l'Ouest le dégagement existant entre les bâtiments voisins. Le jardin reste accessible à tous. Le principe d'implantation offre des repères pour le développement futur du quartier. Les rapports de masses et de volumes sont adéquats.

La typologie des appartements est simple et efficace. Organisés autour d'une cage d'escalier centrale éclairée zénithalement, ils bénéficient de plusieurs orientations et de loggias intégrées dans les volumes.
Le parking et la garderie sont bien situés et efficaces.

L'expression des façades est simple et laisse préfigurer une évolution positive lors du développement du projet.
La construction est simple et compacte, dans la ligne du développement durable. L'économie du projet est bonne.

Côté jardin: 2ème prix

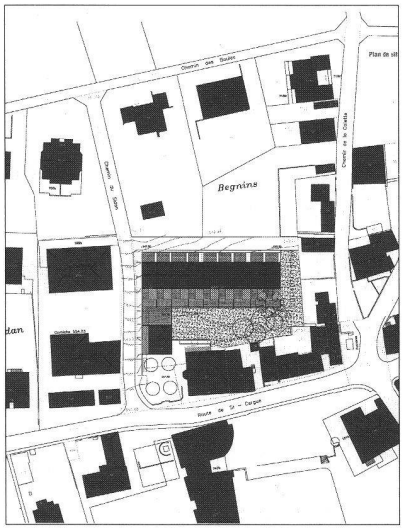

Situation

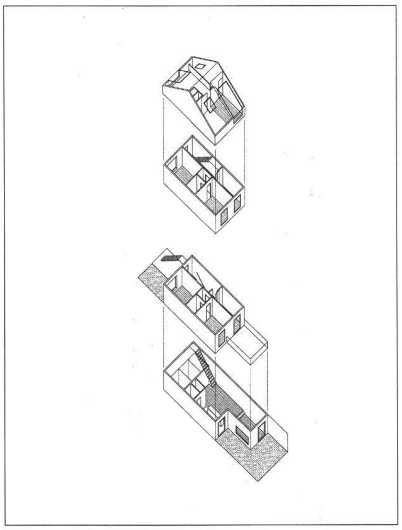

Isométrie

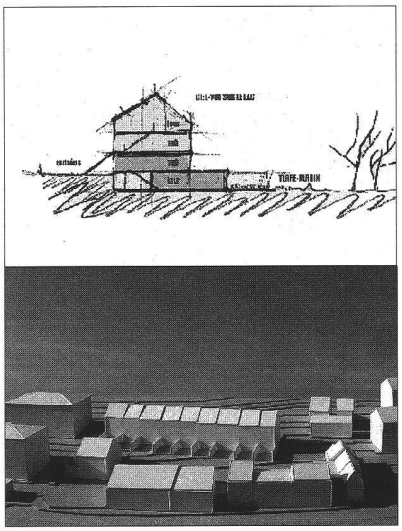

Croquis et maquette

2ème PRIX: " CÔTÉ JARDIN "

Des maisons en bande an nord de la parcelle, dans la déclivité du terrain. Un petit immeuble autonome abrite la garderie, ceci en bonne relation avec la placette de l'administration communale. Les logements sont constitués principalement de duplex avec jardins ou terrasses. Les prolongements extérieurs sont bien étudiés et permettent de préserver l'intimité des logements tout en encourageant un esprit communautaire. Les accès par le nord valorisent la partie amont de la parcelle en rapport avec le développement du quartier.
La rampe du parking s'appuie sur la maison de la garderie, sur le ch. de Sidan et exploite un accès tangentiel.
D'un point de vue économique, le projet s'éloigne du thème attendu pour des logements à loyers modérés

3ème PRIX: " L'AMOUR À TROIS "

Trois volumes implantés dans l'espace du verger, reliés par une place d'entrée. Les rapports de masse volumétriques sont à l'échelle du village et participe à l'identité du lieu. L'espace commun est bien délimité, mais ne convainc pas quant à son utilisation par les habitants. Les prolongements extérieurs ont un usage un peu exclusif, en donnant à l'ensemble un caractère plutôt introverti.
Les logements s'organisent autour d'un noyau de circulation central (compact et sans lumière). Les loggias aux angles des logements confèrent un caractère intéressant aux logements.

4ème PRIX: " PLATEFORMES ""

Une place commune relie et dessert deux bâtiments, l'un en amont de la parcelle et l'autre au sud devant la place de la maison communale. Cette nouvelle place donne une identité à l'ensemble tout en reléguant au second plan le verger.

La typologie des logements du bâtiment en amont est intéressante, le dispositif des loggias au sud crée un espace de transition entre les espace privés et publics. Le bâtiment sur la place est hors d'échelle, trop proche de la maison de commune, avec des rapports de promiscuité difficiles pour les logements à l'Est.

LE CONCOURS COMME MOTEUR POSITIF

Un concours de projet d'architecture, au sens de la norme SIA 142, est un processus sélectif où les mandataires professionnels et les maîtres de l'ouvrage ont tout à gagner. Cette procédure est la plus démocratique et offre une panoplie riche de solutions. Par comparaison, elle permet au jury d'isoler la meilleure solution. Pour le maître de l'ouvrage, c'est un moyen d'obtenir un projet avec le plus haut potentiel de qualités et d'adéquations économiques, ainsi que de trouver le partenaire pour la réalisation du projet. Pour le participant, c'est la garantie d'un jugement objectif, la perspective d'un mandat ou celle d'obtenir un prix.
Le jeu de la concurrence impose de mettre la barre haute et le processus même agit comme catalyseur de qualités. Il induit des dialogues positifs et didactiques au sein des professionnels.

L'Amour à trois

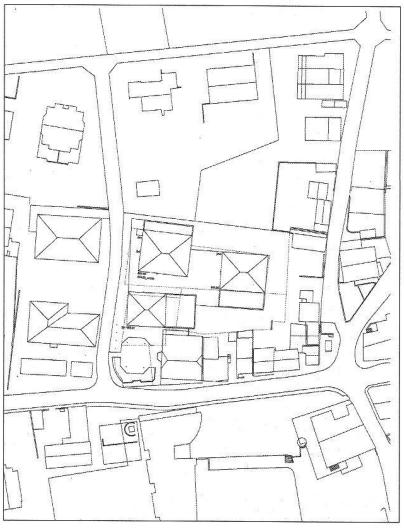

Situation

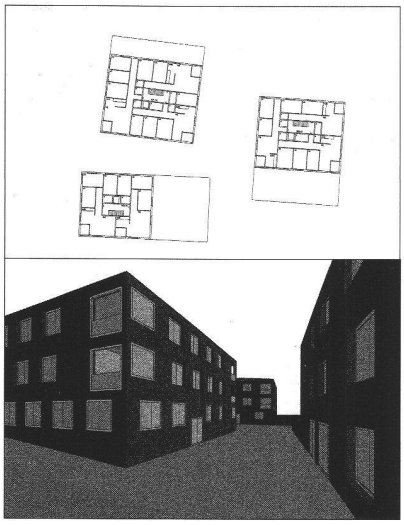

Plan types et vue 3D

Plateforme

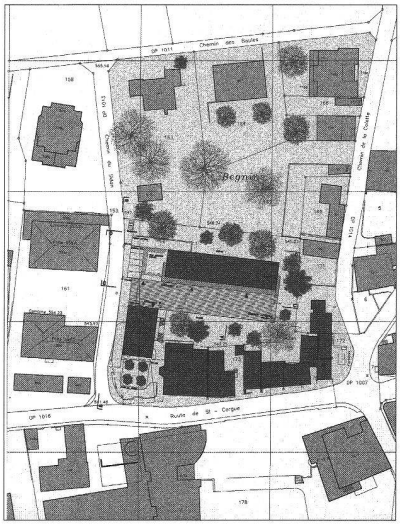

Situation